

## EDITO

## SOGERMA : UN CONFLIT QUI PORTE LOIN

Il y a un mois le 12 mai le CA d' EADS réuni à Amsterdam a annoncé la fermeture du site de la Sogerma à Mérignac. **Une décision brutale, violente, un bras d'honneur fait aux salariés de l'entreprise, aux citoyens de l'agglomération bordelaise, aux collectivités locales.**

Décision d'autant plus violente qu'elle concerne la filiale d'un groupe qui fait près de 1,7 milliard de bénéfice, **qui possède dans ses cartons 4 années de travail** et dont **l'activité la maintenance aéronautique est indispensable à la sécurité du transport aérien.**

**Mais les logiques de la finance ne sont pas celles de la réponse aux besoins et de l'intérêt général.** L'émoi national suscité par une telle décision, un groupe dans lequel l'État est actionnaire à 15%, a contraint le gouvernement à d'intervenir dans ce dossier, notamment par la voix de son premier ministre. Au cours de sa visite à Mérignac, il a affirmé qu'il fallait conserver les compétences et les savoir-faire et donner un avenir au site girondin.

Qu'en est-il aujourd'hui? **Si la mobilisation des salariés a contraint la direction de EADS et le gouvernement au recul, celui-ci n'est pour l'instant que temporaire.** En effet la mise en place des groupes de travail a d'ors et déjà exclue les salariés des débats. Et l'application du plan de méthodologie va organiser le vidage de l'entreprise. C'est donc une nouvelle stratégie qui est mise en œuvre toujours avec le même objectif, celui d'en finir avec une activité qui aux yeux des actionnaires n'est pas assez rentable.

Face à ce nouvelle affront la mobilisation continue de se construire à l'image de la manifestation du 3 juin.

### « QU'ILS NOUS DONNENT LES MOYENS »

« *Qu'ils nous donnent les moyens, et vous allez voir comment on va la relever, l'usine* ». Cette réflexion d'un salarié de la Sogerma adressée aux journalistes venus couvrir le conflit qui secoue depuis plusieurs mois l'entreprise girondine de maintenance aéronautique, témoigne d'une volonté forte du personnel d'être partie prenante dans la définition de solutions pour relancer l'entreprise.

En effet, depuis plusieurs mois, les salariés avec leurs organisations syndicales, relayés dans toute l'agglomération bordelaise par le comité de sauvegarde de la Sogerma se sont mis au travail pour élaborer des solutions alternatives. Plus de 12 000 signatures ont déjà été recueillies pour soutenir ces propositions. Remise au standard des A380, conversion d'avions commerciaux en avions de frets, bombardiers d'eau, participation à la mise en place d'une

S'appuyant sur les propositions de l'intersyndicale, le parti communiste propose :

✓ **L'intégration dans les groupes de travail des salariés et de leurs représentants.**

✓ **Un moratoire suspensif** du plan de mobilité et de sauvegarde de l'emploi.

✓ La tenue après les congés d'une **table ronde publique réunissant tous les intéressés** : salariés, syndicats, direction, préfet, banques, élus. En bref tous ceux qui sont concernés par le dossier.

Cette table ronde pourrait le première étape d'une réflexion plus large avec les autres acteurs de la maintenance aéronautique (Air France, AIA...), sur la construction d'une véritable politique de la maintenance aéronautique à l'échelle nationale et européenne.

Plus largement le dossier de la Sogerma, fait grandir le débat autour de deux questions.

✓ Il montre que toute politique industrielle qui est **basée sur la recherche de la rentabilité financière, la mise en concurrence des hommes et des territoires** comme aujourd'hui les pôles de compétitivité de l'aéronautique **conduit inévitablement aux suppression d'emplois et au désastre social.**

✓ Plus que jamais, pour porter des **projets socialement utiles**, comme le font les salariés avec leurs syndicats, **il y a besoin de nouveaux droits pour intervenir dans la gestion de leur entreprise**. Il pousse le débat sur de nouveaux critères de gestion qui permettent de développer l'emploi et la formation et répondent aux besoins de tous.

**Frédéric Mellier**

flotte européenne de sécurité civile, assemblage des ATR, poursuite de l'activité traditionnelle de maintenance d'avions civils...etc.

Face à des directions et des représentants du gouvernement disqualifiés pour parler emploi et développement industriel, les salariés relèvent le défi de construire des réponses alternatives pour relancer l'entreprise et développer l'emploi.

L'aspiration à être partie prenante dans les décisions est forte. **La question des droits et des pouvoirs nouveaux est donc posée en grand dans ce conflit.** Droits et pouvoirs nouveaux pour les salariés, leurs représentants, les usagers, les élus sur tout ce qui fait la vie de l'entreprise et dans l'entreprise. La stratégie industrielle, l'emploi, les investissements, la formation, les financements.... Etc.

**Pascal Borelly**

**CONSEIL DE CUB - 24 MARS 2006****EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE COMMUNISTE & APPARENTE**

**J**e profite de cette délibération concernant le développement économique pour, à nouveau, faire une interpellation autour d'un drame économique, social, humain, qui risque de se produire sur notre agglomération.

Je ne cacherai pas que c'est avec une grande colère que j'ai appris, comme vous tous, le 3<sup>ème</sup> plan social que risque à vivre la SOGERMA.

Disons le tout net, ce serait la fin consommée de cette entreprise, du moins dans sa dimension de maintenance aérienne.

Colère, quand Noël Forgeard, co-président du groupe EADS, ose trafiquer le montant du déficit de 200 millions d'€, pour justifier les 400 suppressions d'emplois projetées.

En 1<sup>er</sup> lieu, ce chiffre est à rapprocher des 34 milliard d'€ de chiffre d'affaire du groupe EADS, dont 1,6 milliard de bénéfices net, et des scandaleuses hausses de dividendes perçues par les actionnaires (+ 30% en 2005, après avoir enregistré une hausse de 66% depuis 2002).

Le vécu d'une gestion libérale n'est vraiment pas le même selon que l'on soit salarié ou actionnaire !

Qui plus est, ce chiffre annoncé de 200 millions est une contre-vérité, car plus de la moitié provient des moins-values d'ores et déjà provisionnées dans le cadre de la cession espérée de filiales.

Comme quoi le vieil adage qui dit : « Quand on veut se débarrasser de son chien, on l'accuse de la rage » a toujours cours chez les grands capitaines de l'industrie.

Colère aussi, quand on mesure la capacité de cette entreprise, non seulement à pouvoir pérenniser son activité, mais même à la développer, tant elle est reconnue au niveau technologique, mais aussi de son savoir-faire, de sa grande efficacité, de sa modernité, notamment en matière de sécurité aérienne, due notamment à d'importants investissements durant ces 5 dernières années, sécurité aérienne qui est directement liée à la capacité et à la technicité industrielle de maintenance des avions, qui plus est dans ce secteur de transport qui est et qui va continuer à être en fort développement.

En ce sens, va-t-on oublier si facilement le procès de Charm El Cheik et le crash du Venezuela de cet été, que nous avons pourtant tous entête ?

On l'a vu, EADS peut et doit faire jouer la solidarité de son groupe pour développer un nouveau plan de charge, en appui notamment des propositions sérieuses, rapidement viables, émises par les salariés, et que j'ai eu à maintes reprises l'occasion de développer ici.

Ce d'autant, et ce n'est pas le moindre paradoxe, scandale même, qu'Airbus France est aujourd'hui dans l'incapacité de répondre à son plan de charge et va le faire réaliser à l'étranger.

Lors de notre dernier conseil de CUB, Monsieur le Président et chers collègues, vous savez scellé l'acte de naissance d'un pôle de compétitivité autour de l'aéronautique. Vous connaissez notre appréciation plus que mitigée.

Mais quelle image, quel type d'ambition porterait ce pôle de compétitivité si cet acte de naissance se scellait sur la dépouille de la SOGERMA ? Ce d'autant que l'État français est encore actionnaire avec 15%, tout comme d'autres capitaines d'industries (si on peut encore les appeler ainsi) comme Lagardère.

Ils portent une importante responsabilité. Ils possèdent une minorité de blocage. Sur eux, sur les dirigeants d'EADS, comme sur ceux de l'entreprise SOGERMA, le pouvoir politique que nous représentons, de part notre autorité électorale, peut affirmer une grande responsabilité, peut les amener à porter un regard différent sur le devenir de cette entreprise.

La SOGERMA peut et doit être sauvée, peut et doit se développer.

Certes, nous savons bien que nous ne partageons pas tous, ici, le même point de vue sur les questions de gestion et de développement économique.

Mais je n'ose croire qu'il y ait ici un seul élu qui ne soit préoccupé par le devenir de cette entreprise !

C'est en ce sens, avec beaucoup de solennité, Monsieur le Président,<sup>2</sup> et chers collègues, que nous refaisons la proposition d'interpeller la représentativité politique nationale qu'est le Préfet, afin que celui-ci organise une table ronde rassemblant tous les acteurs concernés, afin qu'un vrai débat s'engage autour du devenir de la SOGERMA.

**Ce devenir est conditionné au maintien de ces 400 emplois. Voilà bien pourquoi cette table ronde doit être accompagnée d'un moratoire suspensif sur ces licenciements.**

***Rapport n° 2006/47 ----- Intervenant : MAX GUICHARD***

C.U.B. – Groupe Communiste & apparenté – Esplanade Charles de Gaulle- 33076 – BORDEAUX Cedex

Ligne directe 05 56 99 86 63----- Fax 05 56 99 87 45

**COMITÉ DE SAUVEGARDE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA SOGERMA****LA SOGERMA DOIT VIVRE**

**4** 00 emplois supprimés à la SOGERMA, c'est un projet inacceptable ! Tout doit être mis en oeuvre pour s'y opposer ! Cela passe par le rassemblement le plus large de tous ceux qui pensent que notre pays a les atouts humains, financiers, technologiques pour construire des alternatives de développement industriel. Notre pays, notre région, l'Europe ne peuvent pas se passer des compétences acquises, des savoir et savoir-faire qui sont le fruit de dizaines et de dizaines d'années d'efforts.

Avec 400 emplois supprimés, c'est de la survie de l'entreprise dont il s'agit ! Sans ces compétences, impossible de s'inscrire dans des projets aéronautiques futurs, la maintenance des A400M par exemple. Cette perspective est insupportable !

D'autant plus insupportable que UN emploi supprimé à SOGERMA, c'est CINQ emplois supprimés aussi dans l'économie locale. D'autant plus insupportable que le groupe EADS, dont la SOGERMA dépend, bat tous les records financiers, accumule les succès. AIRBUS, autre composante du groupe, tire le tout. Il a, à nouveau, devancé Boeing avec 378 appareils livrés et 1055 nouvelles commandes. Il contribue pour plus de 80% aux bénéficiaires de EADS. Aussi, le chiffre d'affaires de EADS gagne 8% à 34 milliards d'euros. Le résultat opérationnel ressort en hausse de 17%. Les profits bondissent de 39%. Et les actionnaires vont être contents : la marge dépasse l'objectif des deux chiffres à 10,4% Contre 9,5% en 2004. Dans ce contexte, la perte comptable de la SOGERMA, qui justifierait les suppressions d'emplois, 200 millions d'euros, apparaît davantage comme un prétexte qu'un motif convaincant ! D'autant que cette « perte » inclut des provisions devant financer les suppressions d'emplois ! Un comble ! D'autant que les salariés de la SOGERMA, à qui l'on ne demande jamais l'avis, ne sont pas responsables des « erreurs » de gestion qui ont pu être faites !

Le projet de 400 suppressions d'emplois n'est pas justifié ! Il s'inscrit dans la volonté de PRÉCARISATION des emplois, de baisse du « coût » du travail, y compris pour culpabiliser les salariés et leur faire accepter par un accord de méthode, ce nouveau plan social mortel pour l'entreprise même. Jamais n'est évoqué le coût des délocalisations, de la précarisation de la sous-traitance... (Coût des transports, de la sécurité, par exemple). Bien d'autres entreprises du groupe sont surchargées de travail. La SOGERMA peut conforter son activité « maintenance » et développer ses fonctions de production par une meilleure répartition des charges de travail entre les différentes composantes de EADS.

L'Etat, qui est actionnaire à 15% du groupe EADS, qui se veut lutter contre le chômage, a là une bonne occasion de le faire. Le groupe Lagardère, qui détient aussi 15% des actions, qui vise à accroître son pôle « médias » avec de nouvelles et importantes acquisitions, doit également prendre ses responsabilités vis-à-vis de la SOGERMA ! Encaisser les profits n'épuise pas son rôle d'actionnaire ! SOGERMA existe depuis près de 80 ans dans l'agglomération bordelaise. Les actionnaires actuels de EADS en ont hérité ! Et, si SO-

GERMA a grandi et s'est développée, c'est par la compétence et le travail de ses salariés. C'est aussi par les aides publiques qu'elle a reçues pour assumer les tâches publiques demandées par l'État.

**Tous, ensemble, salariés, girondins et aquitains, avons notre mot à dire ! Nous exigeons d'être entendus. Rien n'est joué, rien ne doit être décidé sans que toutes les parties concernées n'aient été entendues.**

**Nous voulons :**

**Un moratoire suspensif en prévention de ce nouveau projet de suppression d'emplois (accord de méthode ou plan social) ;**

**La convocation d'une table ronde avec les pouvoirs publics et les élus, permettant aux salariés et à leurs représentants syndicaux de présenter leurs propositions pour un nouveau développement de la SOGERMA.**

Parmi les deux cents premiers signataires de l'appel du comité de sauvegarde et de développement de la SOGERMA :

ALCON Hélène, Syndicaliste ; ARAMBOUROU Clément, Comité de mobilisation de Bordeaux 2, ARRIVE Jean-Marie, Secrétaire UL CGT préqu'ile d'AMBES ; AUGEY Pierre, Maire de FARGUES de LANGON, Conseiller Général ; BALDES Henri, Maire de GAURIAC ; BAQUE LAGAHE, Conseiller Municipal de MERIGNAC ; BAYLAC Hervé, Secrétaire syndicat CGT AIA ; BELOUGNE Dominique, militant associatif, syndical et politique ; BOISSON Christophe, délégué régional CGT FNTE ; CAHEN Michel, chercheur, comité girondin du 29 mai ; CANTET Françoise, Syndicaliste UL CGT Bordeaux Nord ; CONTE Marie-Jo, Conseillère Municipale de St MEDARD en JALLES, Conseillère CUB ; CORDOBA Aimé, Adjoint au Maire de MERIGNAC ; COSTA Danièle, Conseillère Municipale de MERIGNAC ; DARTIGUES Jean, ex responsable syndical et membre CESR ; DORNIAS Serge, Adjoint au Maire de BASSENS ; DUBERTRAND Michel, Secrétaire Départemental du PCF ; ELORI Julie, Responsable de l'UEC ; ESTERLE Jean, Universitaire Bordeaux I ; EYSSAUTIER Odette, Vice Présidente CUB, Adjointe au Maire PESSAC ; GALY Patrick, syndicaliste Sogerma, militant communiste ; GARDELLE Francis, Conseiller Prud'homme, syndicaliste ; GIACOMINI Pierre, Elu CGT au CE SNECMA Propulsion Solide LE HAILLAN ; GIMOND Patrick, Porte Parole national de l'APEIS, GIRARD Joël, syndicaliste, Conseiller Municipal de MERIGNAC ; GROS Serge, Secrétaire de la Section du PCF de MERIGNAC ; GUICHARD Max, Président du groupe Communiste, Vice Président de la CUB ; HANNA Gilbert, Syndicaliste SUD ; HARRIBEY Jean-Marie, Economiste Universitaire Bordeaux IV ; HILAIRE Michel, Maire de St PIERRE d'AURILLAC, Conseiller Général ; ISTE Michèle, Conseillère Municipale de MERIGNAC, élue CUB ; JOUBERT Guy, Ancien Secrétaire Union CGT des Métaux, branche Aéronautique ; KACEL Nadhia, rédactrice en chef d'Avant-Garde ; LABOURIE Marie Christine, écrivaine et altermondialiste ; LANDES Roger, Syndicaliste, retraité de l'Aérospatiale, MARTIGNAS ; LAPRIE Jacques, Secrétaire syndicat CGT de ARAA MERIGNAC ; LAUR Christian, Maire de SAINTE EULALIE ; LEROY Jean- Pierre, Responsable de la Confédération Paysanne MALLIE Guy, Adjoint au Maire de MARTIGNAS ; MANCIONE Jacques, Syndicaliste ; MARCHAND CARDONE Régine, Adjointe au Maire MERIGNAC, Conseillère Régionale, Présidente du PRG ; MAURICE Pierre, Maire d'AMBES ; MAURIN Vincent, conseiller municipal de Bordeaux, Conseiller CUB ; MELLIER Claude, Conseillère Municipale BORDEAUX ; MONSEIGNE Alain, Conseiller Municipal de BASSENS ; NERCAM Jean-Pierre, Universitaire retraité de Bordeaux 3 ; OLLIVIER Michel olivier, Professeur des universités ; PARIS Jean-Jacques, Conseiller Général, Conseiller Municipal de BEGLES ; POLODAGUERRE Cathy, Syndicaliste ; ROUANET Christiane ; ROUANET Gérard ; SEDEAU Stéphane, syndicaliste ; TOUZEAU Jean, Maire de Lormont ; VILMONT Maurice, syndicaliste, militant d'ATTAC ; VILMONT Véronique, Militante ATTAC ; ZERBATO Michel, Économiste Université de Bordeaux IV

## FRANÇOIS ASENSI DÉPUTÉ DE SEINE-SAINT-DENIS : QUESTION AU GOUVERNEMENT MARDI 16 MAI 2006

Monsieur le Premier Ministre,

A l'heure où des dirigeants et cadres d'EADS sont impliqués dans un scandale d'État qui porte atteinte à la République et ternit l'image de la France, le libéralisme continue ses ravages sous couvert de privatisation du Gouvernement lui-même.

La Sogerma, filiale d'EADS dans la maintenance aéronautique civile et militaire, a annoncé la fermeture du site de Mérignac. Ce sont plus de 1.000 emplois qui seraient supprimés, auxquels il convient d'ajouter les 4.000 emplois qui disparaîtraient chez les sous-traitants.

Faut-il rappeler que les difficultés financières de la Sogerma résultent notamment d'une déci-

sion politique du ministère de la Défense qui, en 2002, fit jouer le moins-disant social en délocalisant à l'étranger l'entretien des avions de l'armée de l'air ?

En outre, la vente largement déficitaire d'avions réaménagés au profit des Émirats pour obtenir le marché d'Airbus A 350 a fait plonger les comptes de la Sogerma.

L'entreprise est menacée alors que les collectivités locales ont cofinancé en 2002 un hangar destiné à la maintenance des gros porteurs. Il faut que cessent les aides publiques à cette entreprise tant que la décision de fermeture n'est pas annulée.

La décision de fermer le site de Mérignac a été prise alors qu'EADS enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 8 % en 2005, un bénéfice net d'1,7 milliard

d'euros et une augmentation des versements de dividendes de 30 % !

Ce mode de développement économique qui fait des salariés, des femmes et des hommes de ce pays, une simple variable d'ajustement boursier, n'a que trop duré.

Les représentants des syndicats avancent des alternatives à la fermeture du site, l'activité pouvant être maintenue grâce à des programmes de réaménagement de l'A 380 et de conversion des avions cargos.

Monsieur le Premier Ministre, l'État reste à ce jour l'un des principaux actionnaires d'EADS : comment le gouvernement envisage-t-il de s'opposer à la fermeture du site et d'en assurer le développement ?

### **SOGERMA-MÉRIGNAC**

### **L'ÉTAT ET EADS ONT LES MOYENS DE SAUVEGARDER LES ACTIVITÉS ET LES EMPLOIS**

**Déclaration des député-es-  
communistes et républicain à  
l'Assemblée Nationale  
Alain Bocquet, président du  
groupe**

**S**oucieux de redorer leur blason aux yeux de l'opinion, le Premier ministre et son gouvernement se présentent en sauveur des salariés de la Sogerma, alors que, pour l'heure, ils se contentent de négocier avec la direction d'EADS un accompagnement et un étalement du plan de casse du site de Mérignac. Au lieu d'entériner une réduction massive des effectifs et un abandon de l'activité de maintenance aéronautique, il faut rechercher en toute transparence les moyens de sauvegarder et de développer le potentiel industriel existant, qui représente la base la plus

solide pour d'éventuelles diversifications.

La société EADS, qui a réalisé 1,7 milliard d'euros de profit net en 2005, a les moyens d'assurer la pérennité de l'établissement de Mérignac dont les pertes conjoncturelles ne représentent que 10% des 250 millions d'euros de déficit de sa filiale Sogerma. EADS et l'un de ses actionnaires majeurs, le groupe Lagardère, ont des comptes à rendre à nos concitoyens, eux qui prospèrent grâce aux commandes et aux aides publiques. Ces firmes bénéficient notamment de divers soutiens accordés dans le cadre des pôles de compétitivité, qui couvrent à ce jour 73 zones dans le pays pour un montant d'aides estimé à 1,5 milliard d'euros en trois ans.

Il serait incompréhensible que l'argent des contribuables soit utilisé sans aucun contrôle ni aucune

contrepartie, au moment où des centaines d'emplois sont menacés à Mérignac. Les responsables de l'État et des collectivités locales concernées doivent suspendre le versement de toute subvention à des entreprises dépendantes d'EADS afin d'obtenir l'ouverture de véritables négociations sur les propositions alternatives avancées par les représentants du personnel et les organisations syndicales.

Le gouvernement doit agir pour que les programmes aéronautiques civils et militaires ne soient pas l'occasion d'une mise en concurrence sans foi ni loi, sur fond de moins-disant social, mais que les appels d'offre participent au contraire à la mise en valeur des atouts industriels et des compétences de nos territoires dans une coopération équilibrée avec nos partenaires.